

## Section Randonnées pédestres et Marche nordique

### **Week-end Randonnée organisé en Thiérache (Aisne) Du vendredi 27 juin au dimanche 29 juin 2025**

**110 Euros par personne incluant :**  
**2 nuits en gîte rural (petit-déjeuner et repas du samedi soir),**  
**l'entrée pour la visite du familistère de Guise**

Les frais de covoiturage, estimés à 60 Euros pour une voiture avec 4 personnes seront à régler directement au chauffeur. Ceci est une estimation, il conviendra de faire le calcul pour chaque voiture.

#### **Programme prévisionnel (susceptible d'être modifié) :**

- **Jour 1 - vendredi 27 juin 2025** : Départ de Deuil dans la journée (selon vos disponibilités), pique-nique, installation au gîte et repas commun (cuisiné par les participants) le soir.
- **Jour 2 - samedi 28 juin 2025** : petit déjeuner et départ du gîte pour une rando (environ 10 km) autour du gîte, déjeuner en commun au gîte puis départ en voiture pour la visite du Familistère de Guise (environ 3h), visite des églises fortifiées sur le chemin du retour - Soir : dîner traiteur au gîte.
- **Jour 3 - dimanche 29 juin 2025** : petit déjeuner et départ du gîte pour une randonnée (environ 10 km) dans la campagne de Thiérache - Repas libre ou pique-nique à Parfondeval (un des plus beaux villages de France) puis retour sur Deuil en fin de journée.

Le couchage se fera en chambre double avec lit séparé. Les draps seront fournis. Prévoir vos serviettes de toilettes. Les pique-niques ne sont pas inclus dans le prix du séjour, Il sera possible de les acheter sur place.

Les inscriptions seront ouvertes sur formulaire internet à compter de mi-janvier ou par téléphone (Fatna 06 28 07 26 08 & Annie 07 86 49 33 09) pour les personnes qui n'auront pas accès au formulaire. Elles seront prises dans l'ordre d'arrivée des validations, priorité sera donnée à l'encadrement de la sortie et aux chauffeurs du covoiturage.

Toute inscription (maximum 20 participants) ne pourra être validée qu'après réception d'un chèque d'acompte de **50€ par personne** à l'ordre de "ACAL Randonnées Pédestres" remis **uniquement** à Raymonde Couzon (5 rue des Mortefontaines à Deuil) avant le 27 avril 2025, le solde sera à payer au plus tard avant le 25 mai 2025.

Si après votre inscription et votre versement, vous êtes dans l'impossibilité de venir à ce week-end, vous & nous ferons tout pour vous remplacer. Dans le cas contraire, nous serions dans l'obligation d'encaisser votre acompte.

L'adresse du gîte vous sera communiquée après inscription.